

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 novembre 2025

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt novembre deux mille vingt-cinq s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

NOMINATION	DU	PRÉSENTS :
MULTI-ACCUEIL		Nancy AGUILERA TORRES, Arnold BAC, Lionel BENHAROUS, Simon
DES SENTES	–	BERNSTEIN, Nathalie BETEMPS, Patrick BILLOUET, Patrick CARROUER,
CLAUDETTE		Sander CISINSKI, Madeline DA SILVA, Martin DOUXAMI, Camille FALQUE,
COLVIN		Lucie FERRANDON, Liliane GAUDUBOIS, Gaëlle GIFFARD, Guillaume
		LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Richard LE PONTOIS,
		Moussou NIANG, Christophe PAQUIS, Lionel PRIMAULT, Delphine PUPIER,
		Lisa YAHIAOUI,

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Sonia ANGEL par Richard LE PONTOIS, Johanna BERREBI par Guillaume LAFEUILLE, Alice CANABATE par Lionel PRIMAULT, Malika DJERBOUA par Nathalie BETEMPS, Daniel GUIRAUD par Lionel BENHAROUS,

ABSENTS :

Charles ALONSO, Bénédicte BARBET, Brigitte BERCERON, Hélène BERTHOUMIEUX, Frédérique SARRE, Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG,

SECRÉTAIRE : Camille FALQUE

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2025

OBJET : NOMINATION DU MULTI-ACCUEIL DES SENTES – CLAUDETTE COLVIN

LE CONSEIL,
Sur proposition du Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT CE QUI SUIT :

La féminisation des noms d'équipements et d'espaces publics vise lutter contre l'invisibilisation des femmes dans l'espace public : cette démarche s'inscrit dans une volonté de la Ville de proposer des modèles inspirants de femmes et s'inscrit dans le travail mené en matière d'éducation à l'égalité.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur les changements de dénomination des bâtiments, lieux et équipements publics.

Dans le cadre de la Journée internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 2025, la ville des Lilas souhaite rendre hommage à Claudette Colvin en donnant son nom au Multi-accueil des Sentes, situé 1 allée du Docteur Calmette.

VU l'avis de la commission compétente,
VU le rapport du représentant légal,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

ARTICLE 1 : Approuve la nomination du Multi-accueil des Sentes, situé 1 allée du Docteur Calmette (93260) LES LILAS, « Claudette Colvin ».

ARTICLE 2 : Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents y afférents.

ARTICLE 3 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, et publiée sur le site de la Ville.

Délibération votée par 28 voix en faveur, 0 voix contre et 0 abstention.

Le Maire des Lilas


Lionel BENHAROUS



La secrétaire de Séance


Camille FALQUE

Certifiée exécutoire compte tenu :
- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20251215-D123-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2025
Publication : 15/12/2025